

COVID 19 - Recommandations d'organisation des formations prap et APS

Afin d'accompagner les organismes et les entreprises habilités pour la reprise de l'activité formation et compte tenu du cadre et des contraintes fixés par le protocole national de déconfinement, l'INRS, en tant qu'organisme certificateur, a regroupé dans ce document les adaptations nécessaires aux enseignements (situations d'apprentissage) et au passage des épreuves certificatives pour garantir la santé et la sécurité des personnes.

Ces recommandations sont applicables aux **formations initiales et MAC d'acteur et de formateur prap (prévention des risques liés à l'activité physique) et APS (acteur prévention secours)**.

Ces recommandations sont valables pendant la période de crise sanitaire et sont susceptibles d'être mises à jour en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions gouvernementales.

1. Recommandations générales	2
2. La formation à la prévention des risques de transmission du COVID-19	2
3. L'usage de moyens de protection en formation	3
• Les masques.....	3
• Les gants à usage unique	3
• Les surblouses et combinaisons à usage unique	4
• Élimination des protections à usage unique	4
4. Les adaptations pour la réalisation des exercices pratiques.....	4
• prap IBC	4
• prap 2S et APS ASD (partie mobilisation de personnes)	4
• APS ASD, APS TRM, APS TRV (partie secours)	5
5. L'organisation des épreuves certificatives	5
• Acteur prap IBC et acteur prap 2S	5
• Formateur prap IBC	5
• Formateur prap 2S et formateur APS ASD	5
• APS ASD, APS TRM, APS TRV	6
6. Documents pédagogiques	6

1. Recommandations générales

L'organisation des sessions de formation doit répondre aux recommandations :

- du [protocole national de déconfinement](#),
- du document [« Reprise de l'accueil en formation : aide à la décision »](#),
- du [guide des pratiques sanitaires pour le secteur de la formation professionnelle](#).

Les mesures barrières et de distanciation physique doivent être rappelées à chaque ouverture de stage et le formateur veillera à leur application tout au long de la formation.

Il convient de disposer d'un point d'eau avec du savon à proximité et de mettre à disposition des solutions hydroalcooliques en quantité suffisante pour que chacun puisse se désinfecter les mains autant de fois que nécessaire.

Les lieux de formation doivent être choisis et organisés de façon à ce que les mesures de distanciation physique soient applicables et que le nombre mini et maxi de stagiaires fixé par les documents de référence soit respecté.

Chaque participant doit être informé en amont des conditions d'organisation de la formation et doit pouvoir disposer :

- d'un espace équipé pour lui permettre de travailler tout en gardant la distanciation physique nécessaire,
- de fournitures individuelles qui ne doivent pas être partagées (stylos, post-it®, marqueurs...),
- de matériel individuel pour les exercices qu'il veillera à ne pas mutualiser.

L'ensemble du matériel (pédagogique ou autre) devra être nettoyé et désinfecté avant la formation et après chaque utilisation à l'aide d'un produit détergent et désinfectant répondant à la norme NF EN 14476.

2. La formation à la prévention des risques de transmission du COVID-19

Il conviendra de consacrer un temps de formation spécifique à la prévention des risques de transmission du COVID-19, dont la durée sera adaptée au profil des stagiaires.

Il devra contenir *a minima* les thèmes suivants :

- les mesures barrières au travail,
- le lavage des mains à l'eau et au savon ou par friction hydroalcoolique,
- comment porter correctement un masque et le retirer,
- comment mettre des gants et les retirer,

Pour aider les formateurs, l'INRS met à leur disposition les ressources suivantes :

- [mesures barrières au travail](#)
- [hygiène des mains par friction hydroalcoolique](#)
- [lavage des mains avec du savon](#)
- [se laver les mains pour limiter les risques d'infection](#) (vidéo)
- [comment porter correctement un masque chirurgical](#)
- [comment retirer un masque](#)
- [retirer ses gants en toute sécurité](#)
- [masques et prévention de la transmission du COVID-19](#)
- [COVID-19 : 11 points clés pour bien reprendre l'activité](#)
- [COVID-19 et prévention des risques professionnels : visionnez le webinaire de l'INRS](#)

Les supports listés ci-dessus sont disponibles dans le dossier compressé joint.

3. L'usage de moyens de protection en formation

Quand il convient de les utiliser, l'entité habilitée s'assurera de la fourniture des moyens de protection en quantité suffisante afin que le formateur et les stagiaires puissent les remplacer aussi souvent que nécessaire.

• Les masques

Le port du masque n'est pas indispensable, sauf lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée pour la réalisation de certains exercices pratiques (Cf. 4°) ou de certaines épreuves certificatives (Cf. 5°). Le formateur et les stagiaires portent alors un **masque (« grand public » catégorie 1 minimum) adapté et correctement ajusté**.

Un masque doit être changé dès qu'il devient humide et au moins toutes les 4 heures. Pour les masques en tissu lavables, il convient de ne pas dépasser le nombre préconisé de cycles par le fabricant.

• Les gants à usage unique

Le port de gants n'est pas indispensable, sauf lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée pour la réalisation de certains exercices pratiques (Cf. 4°) ou de certaines épreuves certificatives (Cf. 5°). Pour les séquences au cours desquelles il est recommandé, il faut :

- ne pas se porter les mains gantées au visage,
- ôter ses gants en faisant attention de ne pas toucher sa peau avec la partie extérieure du gant,
- jeter ses gants dans une poubelle après chaque utilisation,
- se laver les mains ou réaliser une friction hydroalcoolique après avoir ôté ses gants.

- **Les surblouses et combinaisons à usage unique**

Le port de la surblouse ou de la combinaison n'est pas indispensable, sauf lorsque la distanciation physique ne peut pas être respectée pour la réalisation de certains exercices pratiques (Cf. 4°) ou de certaines épreuves certificatives (Cf. 5°).

- **Élimination des protections à usage unique**

Conformément au protocole national de déconfinement §IV :

« Lorsque les EPI sont à usage unique leur approvisionnement constant et leur évacuation doivent être organisés. Les déchets potentiellement souillés sont à jeter dans un double sac poubelle, à conserver 24 heures dans un espace clos réservé à cet effet avant élimination dans la filière ordures ménagères. »

4. Les adaptations pour la réalisation des exercices pratiques

Sauf exceptions clairement identifiées ci-dessous, le respect de la distanciation physique et des mesures barrière reste la règle.

- **prap IBC**

Les stagiaires procèdent obligatoirement à un lavage des mains par friction hydroalcoolique avant et après l'atelier d'apprentissage des Principes de Sécurité Physique et d'Économie d'Effort (PSPEE).

Le matériel utilisé (caisses...) doit être désinfecté avant la formation et après chaque utilisation.

- **prap 2S et APS ASD (partie mobilisation de personnes)**

Les stagiaires procèdent obligatoirement à un lavage des mains par friction hydroalcoolique avant et après l'atelier d'apprentissage des principes de mobilisation de personnes.

Qu'ils jouent le rôle de l'aidant ou du bénéficiaire, ils porteront :

- un masque,
- des gants à usage unique.

De plus, l'aidant portera une surblouse à usage unique et le bénéficiaire une combinaison à usage unique.

Il est recommandé de constituer des binômes composés des mêmes personnes tout au long de la formation et de regrouper les temps d'exercices pratiques.

Il est également conseillé de réduire le nombre de stagiaires à 8 pour limiter les contacts et intégrer les temps de désinfection.

Le guidage verbal doit être favorisé afin d'éviter au maximum les contacts physiques.

Pour garantir les règles de distanciation physique et éviter les croisements, l'aménagement de la salle doit tenir compte de l'encombrement des équipements.

Les surfaces des matériels et accessoires en contact avec les participants (matelas, barrières, fauteuil, accoudoirs, télécommandes, prises électriques...) doivent être désinfectées avant la formation et après chaque utilisation (concernant les aides techniques : Cf. [ED 6375](#)). Il convient d'utiliser un fauteuil avec revêtement en plastique pouvant être facilement désinfecté. Par ailleurs, il est utile de prévoir un drap de glisse par exercice ou un temps de séchage après désinfection entre chaque utilisation.

- **APS ASD, APS TRM, APS TRV (partie secours)**

Pour l'apprentissage des gestes de secours, il convient de se référer aux recommandations spécifiques disponibles sur le Quickplace SST.

5. L'organisation des épreuves certificatives

- **Acteur prap IBC et acteur prap 2S**

Le formateur se lave les mains par friction hydroalcoolique avant de distribuer les documents nécessaires à l'épreuve certificative et après avoir récupéré les grilles complétées.

Chaque stagiaire a son propre stylo.

- **Formateur prap IBC**

Les candidats se lavent les mains par friction hydroalcoolique avant et après les épreuves.

Il convient de privilégier la remise des différents travaux en version dématérialisée.

Lors de l'épreuve certificative du DC3 du formateur, le matériel servant aux candidats qui auraient à animer une séquence avec enseignement des Principes de Sécurité Physique et d'Économie d'Effort (PSPEE) est désinfecté après chaque utilisation.

- **Formateur prap 2S et formateur APS ASD**

Les candidats se lavent les mains par friction hydroalcoolique avant et après les épreuves.

Il convient de privilégier la remise des différents travaux en version dématérialisée.

Quand il y a des épreuves certificatives en lien avec la mobilisation de personnes, les candidats portent un masque, des gants à usage unique et une surblouse à usage unique. Ceux jouant le rôle du bénéficiaire portent quant à eux un masque, des gants à usage unique et une combinaison à usage unique.

Toutes les surfaces des matériels et accessoires utilisés qui ont été en contact avec les participants sont désinfectées après chaque utilisation.

- **APS ASD, APS TRM, APS TRV**

Le formateur se lave les mains par friction hydroalcoolique avant de distribuer les documents nécessaires à l'épreuve certificative et après avoir récupéré les grilles complétées.

Chaque stagiaire a son propre stylo.

Le déroulement de l'épreuve DC2 Secours suit les mêmes recommandations que pour l'épreuve n°1 du SST (Cf. recommandations SST sur le Quickplace SST).

6. Documents pédagogiques

Les supports sont remis de préférence sur un support dématérialisé (envoi par mail).

Une version pdf des ED7201 et ED7202 est disponible sur le Quickplace prap et dispositifs sectoriels.